

ANTENNE DE BREST
DES IRRADIÉS DES ARMES NUCLEAIRES ET LEURS FAMILLES



<http://www.asso-henri-pezerat.org>

Maison du citoyen et de la Vie Associative
16 rue du Révérend Père Aubry
94120 Fontenay-sous-Bois

Contacts : francis.talec@orange.fr

INFORMATION PUBLIQUE
AUDIENCE 7 JUIN 2013

Commentaires sur l'audience de ce jour

Rappel : La cour d'Appel de Rennes a été saisie par la DCN qui conteste le jugement du tribunal des Affaires de sécurité sociale, (Tass) de Quimper ayant statué sur le cancer dont est atteint un des irradiés, cancer « *essentiellement et directement causé par son travail habituel à l'Ile Longue Pyrotechnie, qui l'a exposé de 1989 à 1997 à des rayonnements ionisants* ». **L'audience devait avoir lieu le 3 avril.**

L'avocate a été prévenue le 29 mars que la DCN demandait un report d'audience, alors que le dossier est entre leurs mains depuis des mois.

L'audience aura lieu à Rennes le 18 Septembre à 9h 15, une délégation s'y rendra

A la suite de la réunion des irradiés de l'île longue le 3 Avril dernier, suivie d'une conférence de presse nous avons reçu des informations, des messages révélant

-une dizaine d'ouvriers décédés entre 50ans et 60ans, après exposition aux rayonnements ionisants dans les S.N.L.E. Sont-ils décédés d'une maladie radio induite ?

- Décès d'un mécanicien à 56 ans en 2006 d'un cancer. Il a longtemps travaillé au bassin 10 et partait aussi en essais nucléaires sur les sous marins. Selon sa famille, il a vu des collègues succomber de maladies graves et de cancer principalement.

- Témoignage : « *Mon père a travaillé à l'arsenal dans les années 70 et 80. Il était mécanicien ajusteur et a travaillé sur les sous marins nucléaires. Il est décédé d'un cancer ganglionnaires à l'âge de 48 ans en octobre 1997, et ce en quelques mois. Il nous a toujours dit avoir été irradié à cette époque où il travaillait à l'île longue.* »

-Message d'un retraité ancien salarié de l'antenne CEA de la Pyrotechnie Ile longue dans lequel il fait part de problèmes de santé majeurs provoqués par les rayonnements ionisants.

-Message d'un mécanicien en activité : « *J'ai exercé la profession de mécanicien en chaufferie nucléaire sur SNLE à l'Ile Longue. Nous travaillons toujours en binôme dans la chaufferie. Suite à ça, j'ai eu un cancer, mon binôme également* »

Ces informations et témoignages démontrent l'invisibilité des cancers provoqués par les rayonnements ionisants dont les effets délétères sur la santé peuvent apparaître plusieurs années, voire plusieurs décennies après l'exposition.

« Si on connaît les effets des fortes doses sur l'organisme, il est faux de dire que les petites doses sont sans danger. En 2005, une étude épidémiologique du Centre International de Recherche sur le Cancer a d'ailleurs montré qu'il y avait une surmortalité par cancers dès 19 mSV en dose moyenne cumulée sur la durée de vie professionnelle »

L' INRS précise que « toute exposition à des rayonnements ionisants, aussi faible soit-elle, peut entraîner des risques pour la santé du travailleur. Des mesures sont donc à prévoir pour supprimer ou limiter autant que possible les expositions, et ce dans toutes les situations où des travailleurs sont susceptibles d'être exposés

Nous proposons donc la réalisation d'une enquête dite de cohorte prenant en compte l'ensemble des travailleurs civils et militaires qui sont intervenus sur ces postes exposés, afin d'obtenir un bilan précis des maladies radio induites survenues dans les activités de construction et maintenance des missiles, dans les activités des réacteurs nucléaires des S.N.L.E. ainsi que l'amélioration du suivi post-professionnel.

L'association Henri Pézerat a une expérience en matière de suivi et d'études, nous souhaitons donc rencontrer Monsieur LE DRIAN, Ministre de la Défense pour lui présenter notre projet concernant le recensement des maladies radio induites et lui demander l'accès aux résultats de l'enquête effectuée fin 1996 par le Contre Amiral GERAERT .

Pour officialiser cette demande, je propose que nous allions tous ensemble à la Préfecture Maritime remettre cette lettre au Ministre de la Défense sous couvert de Monsieur Le Vice Amiral D'Escadre LABONNE Préfet Maritime de l'Atlantique.

D'autre part l'inquiétude, depuis la réunion du 3Avril, étreint les personnels irradiés non malades qui vivent dans la crainte de développer une maladie radio induite.

Il est difficile de vivre avec une épée de Damoclès au dessus de la tête en sachant qu'on a pris des rayonnements gamma et neutroniques et en constatant une évolution inquiétante des maladies professionnelles sans se poser la question : qui sera le prochain ?

Le préjudice d'anxiété est pris en compte par la justice. Ce n'est pas la survenance de la maladie susceptible d'être provoquée par les rayonnements ionisants, mais la probabilité de survenue de cette maladie, suite à une faute inexcusable de l'employeur, qui permet à la personne irradiée de faire valoir son droit à indemnisation en engageant une procédure devant le Tribunal Administratif.

A ce jour 19 irradiés ont pris la décision d'engager la procédure de préjudice d'anxiété.

Pour aider à la constitution des dossiers de préjudice d'anxiété et apporter toutes les informations aux personnels irradiés et à leurs familles sur les maladies radio induites

Une permanence se tiendra le mercredi 12 Juin de 9h30 à 12h dans les locaux de la Mutuelle Familiale 7 Rue Victor Hugo à Brest

Francis TALEC